
Appel à projets 2016

Bruxelles, Ville Intelligente

1. Introduction

Dans le cadre de sa déclaration de politique communale, la Ville de Bruxelles a choisi de développer le concept de ville intelligente sur son territoire. La Ville intelligente est une ville novatrice qui utilise les technologies de l'information et de la communication (TIC) et d'autres moyens pour améliorer la qualité de vie, l'efficacité de la gestion urbaine et des services urbains, tout en respectant les besoins des générations actuelles et futures dans les domaines économique, social et de l'environnement.

Dans cette optique, la Ville de Bruxelles lance l'appel à projets « Bruxelles, Ville Intelligente » afin de soutenir les initiatives bruxelloises en matière de TIC et d'innovation et touchant un public large et varié.

Le champ des possibilités en terme de projets est vaste, des thématiques telles que l'éducation, la mobilité, la sécurité, l'environnement, la gouvernance, la santé ou l'énergie pouvant être abordées. Retenons cependant que :

- Le citoyen et ses besoins constituent le point de départ des réflexions ;
- La ville intelligente est une ville ouverte et connectée à divers réseaux de diverses échelles allant du citoyen à d'autres villes connectées, en passant par son administration propre ;
- Les nouvelles technologies sont des outils pour faciliter l'émergence de projets intelligents.

2. Admissibilité

Sont admises comme porteuses de projets toutes personnes morales dont le siège social se trouve sur le territoire de la Ville de Bruxelles ou dont le public cible celui de la Ville de Bruxelles. Les écoles, académies, universités et institutions de la jeunesse sont également admissibles, de même que les créateurs bruxellois.

3. Projets recevables

- Les événements visant à promouvoir les NTIC et leur utilisation
- Les projets de développement d'app web et mobiles
- L'achat et l'installation de matériel permettant l'accès aux NTIC au public

4. Objectifs

- Développer la Ville de Bruxelles Intelligente
- Donner une visibilité aux acteurs du numérique
- Faire connaître les NTIC auprès du public bruxellois
- Lutter contre la fracture numérique

- Former le public à l'utilisation des NTIC
- Inciter les citoyens à prendre part au développement des NTIC et à l'esprit d'innovation
- Développer la participation citoyenne numérique
- Fédérer les citoyens autour de projets transversaux s'appuyant sur les NTIC

5. Sélection des projets

Les projets sont soumis pour le 16 Mai 2016 via le formulaire sur le site web Smart City. Les projets seront analysés par l'administration sur base des critères suivants :

- Qualité du projet
- Innovation en matière de NTIC
- Compétence du porteur de projet
- Existence de partenariats
- Adéquation avec les objectifs du projet
- Accessibilité du projet au public bruxellois

Les porteurs de projet dont le projet sera retenu en seront informés le 1^{er} Septembre 2016. Une présentation des projets retenus sera organisée lors de la semaine du numérique qui se tient du 10 au 21 Octobre 2016.

6. Montants alloués

Un montant de maximum 5.000€ par projet sera alloué. Et, cette somme représentera un pourcentage maximum de 80% des dépenses prévues du projet.

7. Contact

Pour toute question ainsi que l'inscription : par mail smartcity@brucity.be